

## BIBLIOGRAPHIE

### « Lieux de Genève ».

Ce livre permet de se faire une idée d'ensemble au point de vue scientifique et pratique sur la question des médicaments à employer dans le traitement des affections d'origine syphilitique.

---

R. CLAOUÉ, professeur libre d'oto-rhino-laryngologie (Bordeaux). *Le Nystagmus vestibulaire et les réactions de mouvements*. — Paris, Maloine, 1933. In-8 (135 × 180), 64 p. 17 fig. 2 pl.

Cet exposé de l'étude physiologique et clinique des maladies de l'oreille interne dans leurs relations avec les troubles oculaires, les vertiges, les réactions du tronc et des extrémités, ainsi présenté sous une forme facile, est par là même très utile.

---

Association des intérêts de Genève. *XLVIII<sup>e</sup> Rapport* présenté par le Comité de l'Association des intérêts de Genève à l'Assemblée générale ordinaire du 27 mars 1933. — Genève, impr. Tribune de Genève. In-8 (135 × 210), 110 p.

Fournit tous les renseignements sur Genève, en particulier sur le siège des différentes associations internationales groupées dans cette ville.

---

D<sup>r</sup> G. SAINT-PAUL (G. Espé de Metz). Thèmes psychologiques. *La Paix, la Guerre, le Lieu de Genève et la Biologie*. Nouvelle édition de « J'en appelle au monde civilisé ». — Paris. Vigot frères, 1933. In-8 (142 × 227), 223 p.

Le D<sup>r</sup> G. Saint-Paul (G. Espé de Metz) souligne (p. 171) les deux pages que la *Revue internationale de la Croix-*

## BIBLIOGRAPHIE

### « Lieux de Genève ».

*Rouge* a consacrées au *Lieu de Genève*<sup>1</sup> dans ce nouvel ouvrage qui tend à exposer d'une façon plus méthodique les thèses principales du précédent. Ce que l'auteur propose d'appeler « lieu de Genève » (et... il nous avertit qu'il n'a pas châtié son style ni eu le loisir d'étudier longuement tous ses termes), ce seraient de multiples terrains, endroits, villes et zones soustraits à toute action militaire en cas de guerre et où pourraient se réfugier, sous le signe de la neutralité, représenté par le drapeau de la Croix-Rouge, non seulement les formations sanitaires civiles et militaires, mais les mères, les nourrissons, les infirmes, les vieillards... en un mot tous les faibles et les non-combattants. Ce serait en effet un « complément de la Croix-Rouge », une extension de son domaine, qui viserait à obtenir pour les non-combattants, pour les mamans et pour leurs bébés, pour les enfants en bas âge, pour les vieillards, pour les infirmes, les mêmes immunités que confère aux blessés la Convention de 1864 ».

Il est fou de chercher à « humaniser la guerre », la guerre étant par elle-même la négation du droit et de la fraternité ! Ce qu'il faut c'est supprimer la guerre.

Certes ! Il ne s'agit pas de chercher de nouveaux palliatifs, des atténuations à la rage destructive, palliatifs à peu près vains et qui détourneraient de l'action pacificatrice ; mais il ne faut pas non plus se payer de mots et se bercer d'illusions : la guerre a été mise « hors la loi », mais elle existe encore. C'est pourquoi tout en *luttant* pour la paix, on peut songer au danger et utiliser « l'intérêt de l'un et de l'autre belligérant » pour faire adopter une convention de protection des non-combattants et la neutralisation de zones aussi nombreuses que possible, afin de « sauver des mères et des enfants ».

J. D.

<sup>1</sup> Voir *Revue internationale*, décembre 1930, pp. 1066-1068. — Au début de la guerre franco-allemande de 1870, les journaux français ont affirmé, à tort d'ailleurs, la neutralisation des villes d'eaux allemandes. Le 8 novembre 1870, le maire de Vichy faisait écrire au Comité international pour demander si cette station thermale ne pouvait être déclarée neutre. (*N. d. l. R.*).